

économie

LES INDUSTRIELS ONT FAIT LE BILAN

Baisse des prix du médicament : un gain de 7% pour les patients

■ Le chiffre d'affaires du secteur a sensiblement décliné entre juin 2014 et juin 2015 ■ Industriels et grossistes ont supporté la totalité de la baisse ■ Les industriels disent avoir opéré un transfert de marge vers les pharmaciens d'officine.

La baisse des prix du médicament décidée en juin 2014 s'est traduite par un gain de 7,1% pour le patient. C'est ce qui ressort du tout récent bilan d'impact de la première année d'application de la mesure, établi par les professionnels du médicament rassemblés sous la bannière de l'Association marocaine de l'industrie pharmaceutique (AMIP) et de l'Association marocaine du médicament générique (AMMG). Il est évident que ces derniers ont enregistré un repli plus ou moins important de leur activité, mais ils ne cèdent pas à la facilité de l'imputer à la seule baisse des prix du médicament. Selon eux, l'activité avait commencé à fléchir bien avant l'entrée en vigueur de la décision du ministère de la santé. Dès lors, ils considèrent que «les impacts à évaluer sont ceux du passage du PPM (Prix public Maroc) au PPV (Prix public de vente)».

Le chiffre d'affaires des officines est en hausse de 4%

Tout compte fait, le chiffre d'affaires HT du marché pharmaceutique privé s'est déprécié de 7,1%, passant de 14,5 milliards de DH à fin juin 2014 à 13,42 milliards à la même période de l'année en cours. Ce sont surtout les produits appartenant aux deuxième et troisième tranches, dont le prix de vente est compris entre 300 et 2 000 DH qui sont les plus touchés, avec des replis respectifs de 10,3% et 12,9%, à 830 et 48,5 MDH. Par contre, les volumes sont en progression, quelle que soit la tranche. Sur la période considérée, la hausse est de 11,7%, à 311,36 millions d'unités.

Toutes les composantes du secteur n'ont pas vécu le changement de la même manière. Les officines se sont tirées d'affaire avec une légère aug-



mentation de leur chiffre d'affaires HT, passé de 4,1 à 4,3 milliards DH d'une période à l'autre, soit une amélioration de 3,9%. Elles doivent cette évolution aux produits de la 1^{ère} tranche dont le chiffre d'affaires est en croissance de 5,1% au lieu d'une chute de 11,3%, 28,8% et 56%, respectivement pour les tranches 2, 3 et 4.

Industriels et distributeurs ont, quant eux, bien souffert. Les seconds ont vu leur chiffre d'affaires HT fondre de 13,2%, à 834 MDH. Toutes les tranches sont sur cette courbe descendante : -13% pour la tranche 1, -11% pour la 2, -81,7% pour la 3 et -72,1% pour la 4. Les produits de traitement des pathologies lourdes figurant dans ces deux dernières sont vendus à partir de 2 000 DH, mais ne représentent que 0,42% des ventes en valeur. Selon un grossiste, cette situation s'explique par «l'attentisme des pharmaciens à la veille de l'entrée en vigueur de la baisse des prix».

Pour les industriels, le chiffre d'affaires HT a fléchi de 10%, à 7,6 milliards de

DH, à cause des contre-performances enregistrées sur les tranches 1 et 2, alors que les 3 et 4 se sont appréciées. Les laboratoires nationaux, dont le business est concentré sur les produits relevant des deux premières tranches de prix, imputent la baisse de leur chiffre d'affaires au transfert de 4% de leur marge aux pharmaciens.

Les filiales des multinationales réclament des mesures d'accompagnement

Les filiales des multinationales ne sont guère mieux loties. Leur activité s'est contractée de 10%. «La baisse de juin 2014 a énormément pénalisé l'activité des multinationales en 2014-2015 même si nous soutenons totalement la décision du ministère de la santé et pensons qu'elle était nécessaire pour une meilleure accessibilité des Marocains aux médicaments», déplore Les entreprises du médicament du Maroc (LEMM), groupement qui réunit ces entreprises. L'impact aurait été moins ressenti si «les pouvoirs publics avaient mis

en place des mesures d'accompagnement», soulignent ces industriels. Les principales mesures souhaitées sont d'ordre réglementaire. Il s'agit notamment de la réduction du délai d'octroi des AMM qui doit passer de 3 ans à 1 an et de la libéralisation des prix des OTC (Over The Counter), médicaments en vente libre sans prescrip-

tion médicale. Il en découlerait «un développement de l'activité des multinationales pour l'offre de médicaments innovants adaptés à la médecine moderne, respectant les normes internationales en vigueur et offrant sécurité et meilleure qualité de vie aux patients», dit-on auprès de LEMM. Aujourd'hui, «l'activité est plus portée sur le secteur des biotechnologies (vaccins, protéines recombinantes, anticorps monoclonaux...), un axe stratégique des industries de santé ainsi qu'une véritable opportunité de richesse pour l'économie nationale», précisent les mêmes sources.

En valeur, le poids des multinationales s'est légèrement déprécié entre 2013 et 2014. D'après les dernières statistiques de l'OMPIC, les 22 entités présentes au Maroc ont réalisé 38,7% du chiffre d'affaires sectoriel et génèrent 33% de sa valeur ajoutée, en léger recul de 0,7 et 3,9 points. Ces contre-performances peuvent s'expliquer par l'impact des restructurations des maisons mères - il y a eu des fermetures de sites - sur les filiales locales. Certains des laboratoires étrangers ont même été contraints de revoir leur portefeuille de production et de tailler dans les effectifs. Le nombre de salariés n'est plus que de 2 000 en 2015 contre 2 200 en 2014.

Cela ne s'inscrit-il pas à contre-courant des objectifs du contrat programme sectoriel qui doit être mis en place ? A en croire les multinationales, «ce n'est que du conjoncturel car le Maroc est un marché important et, chaque année, nous générons des investissements importants malgré que nos entreprises subissent de plein fouet les conséquences de la régulation et le ralentissement de l'accès au marché des médicaments innovants», soulignent les responsables du LEMM ■

AZIZA BELOUAS

EN VALEUR, LE POIDS DES MULTINATIONALES S'EST LÉGÈREMENT DÉPRÉCIÉ ENTRE 2013 ET 2014.

D'APRÈS LES DERNIÈRES STATISTIQUES DE L'OMPIC, LES 22 ENTITÉS PRÉSENTES AU MAROC ONT RÉALISÉ 38,7% DU CHIFFRE D'AFFAIRES SECTORIEL ET GÉNÈRENT 33% DE SA VALEUR AJOUTÉE, EN LÉGER REcul DE 0,7 ET 3,9 POINTS

en place des mesures d'accompagnement», soulignent ces industriels. Les principales mesures souhaitées sont d'ordre réglementaire. Il s'agit notamment de la réduction du délai d'octroi des AMM qui doit passer de 3 ans à 1 an et de la libéralisation des prix des OTC (Over The Counter), médicaments en vente libre sans prescrip-